

APPUI À LA PRISE DE POSTE



(APP-TUTAC)

Vous comptez maintenant parmi les enseignants qui exercent leur métier au sein du Ministère chargé de l'Agriculture.

Cette formation fait partie du dispositif TUTAC, qui a pour objectif de faciliter votre insertion dans le monde de l'enseignement agricole. Son ambition n'est pas de répondre de manière exhaustive à toutes les questions que vous vous posez mais, plutôt, de « planter le décor ». C'est pourquoi il pose les bases des connaissances, des savoir-faire et des comportements que vous saurez enrichir personnellement, en fonction de vos interrogations, de vos recherches et de vos pratiques professionnelles.

Elle constitue la première étape d'un parcours de la réussite complété par la formation LIRE et la formation pour l'obtention de la Qualification professionnelle post concours.

MODALITÉS DE LA FORMATION

► 5 jours de formation à distance non consécutifs lors des deux premières années de la prise de fonction

► Elle s'appuie sur des apports théoriques, des échanges entre pairs, des études de cas, des analyses pratiques, des co-évaluations et des autoévaluations.

CONTENUS DE LA FORMATION

MODULE 1 - ANNÉE 1

- Dans quel environnement vais-je travailler ?
- Quels repères pour gérer « ma classe » ?
- Et comment préparer « mes cours » ?

MODULE 2 - ANNÉE 2

- Quand, pourquoi et comment évaluer les élèves ?
- Quelles pistes pour une animation de séance efficace ?

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se repérer et inscrire son action professionnelle dans un environnement professionnel complexe
- S'outiller pour apprendre de son terrain
- Repérer les principaux éléments qui permettent d'adapter une posture professionnelle en fonction des situations pour assurer une gestion de classe optimale.
- Identifier les bases qui permettent de construire son enseignement en cohérence avec un référentiel capacitaire
- Identifier les principaux repères pour animer une séance efficace et évaluer
- Repérer les caractéristiques des différents types d'évaluation et des éléments clés pour les construire
- Identifier les caractéristiques d'un environnement favorable à l'apprentissage
- Conduire une analyse réflexive du vécu sur ce thème

Responsable de formation :

Audrey GIROD :
audrey.girod@ifeap.cneap.fr

Contacts administratifs :

Année 1 :
Fanny CHAMBARD
fanny.chambard@ifeap.cneap.fr

Année 2 :
Stella BESNARD :
stella.besnard@ifeap.cneap.fr

www.ifeap.fr

PROGRAMMATION DE LA FORMATION EN DISTANCIEL

	Groupes	Dates
ANNÉE 1	GROUPE 1	12 novembre 2021
	GROUPE 2	16 novembre 2021
	GROUPE 3	6 décembre 2021
	GROUPE 4	10 décembre 2021
	GROUPE 5	14 décembre 2021
	GROUPE 6	14 janvier 2022
	GROUPE 7	21 janvier 2022
	GROUPE 8	28 janvier 2022
	GROUPE ULTRA-MARIN	14 & 20 janvier 2022 (16h30 - 20h)

	Groupes	Dates
ANNÉE 2	GROUPE « PLOËRMEL »	23-24 septembre 2021
	GROUPE « PARIS 1 »	27-28 septembre 2021
	GROUPE « ANGERS »	4-5 octobre 2021
	GROUPE « TOULOUSE »	7-8 octobre 2021
	GROUPE « PARIS 2 »	11-12 octobre 2021
	GROUPE « LYON »	12-13 octobre 2021
	GROUPE « DIJON »	14-15 octobre 2021
	GROUPE « PARIS 3 »	6-7 octobre 2021
	GROUPE « PARIS 4 »	18-19 octobre 2021 6-7 octobre 2021
	GROUPE ULTRA-MARIN	le 22 septembre - Les 6, 11 octobre et le 9 novembre (16h30-20h)

Les dossiers seront adressés aux personnels en CDI de catégorie 3 concernés dès transmission par le SRH (DGER) des listes nominatives. Dès le retour du dossier, l'IFEAP ventilerà les candidats dans les groupes selon les places disponibles.

ÉVALUATIONS FORMATIVES

Module 1 :

Qcm, évaluation progression - fiche séquence, étude de cas
- gestion de classe

Module 2 :

Étude de cas - QCM

Formations potentiellement réalisables après cette formation :

Les Incontournables pour Réussir son Enseignement (LIRE)

La Qualification Professionnelle post-concours

COÛT D'ACCÈS À LA FORMATION

Les frais pédagogiques sont pris en charge par le Ministère.

Ce parcours de formation est obligatoire pour l'ensemble des nouveaux enseignants du réseau CNEAP recrutés sur titre en catégorie 3 et contractualisés par le Ministère à la rentrée scolaire.

L'IFEAP est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter afin d'étudier les possibilités d'adaptation de la formation.

En première année, votre formation débutera à compter de la réception par l'IFEAP des listes nominatives SRH. L'IFEAP, une fois votre nom reçu, vous fait parvenir un dossier d'inscription.

Il vous faudra le compléter et le retourner dans les meilleurs délais à fanny.chambard@ifeap.cneap.fr

Votre inscription ne sera effective qu'à réception par l'IFEAP de votre dossier dûment complété.

95,5%

est le taux de satisfaction à chaud des stagiaires pour l'année 2019-2020

165

est le nombre de stagiaires formés en 2019-2020

100%

est le taux d'insertion dans l'emploi pour l'année 2018-2019

5,5%

est le taux d'abandon pour l'année 2019-2020